



SECRETARIAT GENERAL

ECOLE NATIONALE DES EAUX ET FORETS

DIRECTION GENERALE

N° 24.116 /MEEA/SG/ENEF/DG

Dindéresso le,

16 DEC 2024

COMMUNIQUE

Le Directeur général de l'École nationale des eaux et forêts (ENEF) a le plaisir d'informer le public burkinabè de l'ouverture de tests de recrutement de personnel temporaire au profit de l'ENEF conformément au tableau ci-dessous :

N°	PROFILS	DIPLOMES EXIGES	NOMBRE DE POSTES
01	Infirmier(ère) diplômé(e) d'Etat	Diplôme d'infirmier diplômé d'Etat	02
02	Auxiliaire de pharmacie	Diplôme d'auxiliaire de pharmacie	01
03	Cuisinier (ère)	Néant	10
Total			13

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces tests de recrutement, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de 37 ans au plus au 31 décembre 2024, titulaires du diplôme requis ou de l'attestation en cours de validité à la date de clôture des inscriptions et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé et n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation à une peine d'emprisonnement ferme de trois (03) mois au moins ou avec sursis de dix-huit (18) mois au moins.

Les personnes déjà engagées par un établissement public d'Etat ne sont pas autorisées à prendre part à ces recrutements.

N.B. : Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

OK 3

OK 3

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Directeur général de l'Ecole nationale des eaux et forêts, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une copie légalisée des diplômes requis ou toute autre pièces en tenant lieu ;
- une copie des certificats/attestations de travail, des attestations de formation ou de tout autre document justifiant des compétences pour la mission s'il y a lieu ;
- une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) ou du passeport, en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

C- RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidature seront reçus aux périodes, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : du 23/12/2024 au 30/12/2024 ;
- Jours de réception : du lundi au vendredi ;
- Heures de réception : de 08h00 à 14h00 ;
- Site de réception : ENEF sise à Dindéresso.

D- ADMINISTRATION DES EPREUVES

L'administration des épreuves se déroulera à l'Ecole nationale des eaux et forêts sise à Dindéresso et consistera :

- Pour les infirmiers diplômés d'Etat en des épreuves écrites à savoir :
 - ❖ Une épreuve de spécialité.....coéf. 03
 - ❖ Une épreuve de culture générale.....coéf. 02
- Pour les auxiliaires de pharmacie en des épreuves écrites à savoir :
 - ❖ Une épreuve de spécialité.....coéf. 03
 - ❖ Une épreuve de culture générale.....coéf. 02

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire. La durée des épreuves est de 2 heures.

- Pour les cuisiniers :

- ❖ Une phase de présélection : les candidats présélectionnés seront déclarés admissibles par ordre de mérite ;
- ❖ Une épreuve orale devant un jury.

Toute note inférieure à 10/20 à l'épreuve orale est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation de la CNIB ou du passeport, ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

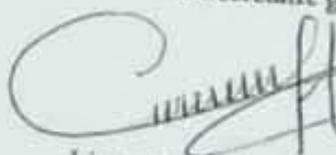
Les candidats admis seront immédiatement engagés par l'ENEF en qualité d'agents contractuels temporaires pour une durée déterminée de neuf (09) mois suivi d'une période d'essai conformément aux dispositions de la loi n°033-2008/AN du 22 mai 2008 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des Etablissements publics de l'Etat.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

La date d'administration des épreuves sera communiquée ultérieurement.

Le Directeur général de l'Ecole nationale des eaux et forêts se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent communiqué.

Pour le Directeur général et par délégation,
le Secrétaire général



Lieutenant-Colonel Joachim ZONGO
Inspecteur principal des eaux et forêts

